

Orientation**9/6****CLAP****FICHE N° 60****Version : 4****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Code

Norme

Exigence essentielle

Référence directive :**Accepté par le GTP :****08/11/1999****Accepté par le CLAP :****08/11/1999****Sujet :** Nouvelle approche – Utilisation partielle d'un ou plusieurs documents**Question :**

Peut-on utiliser partiellement une ou plusieurs normes harmonisées, codes ou spécifications pour concevoir et fabriquer un équipement sous pression conforme à la directive Equipements sous pression ?

Réponse :

Les différentes parties (conception, fabrication, contrôle, ...) d'une norme harmonisée, d'un code ou d'une spécification d'équipements sous pression forment un tout cohérent qu'il convient de respecter.

Cependant, l'usage partiel d'une norme harmonisée, d'un code ou d'une spécification n'est pas interdit.

Il faut alors identifier les exigences essentielles couvertes par la partie (les parties) de normes harmonisées, codes ou spécifications utilisée(s).

Les exigences essentielles non couvertes par la partie (les parties) de normes harmonisées, codes ou spécifications utilisée(s) doivent faire l'objet d'une analyse particulière pour juger de la validité des solutions retenues.

Enfin, s'il y a usage de plusieurs parties de normes harmonisées, codes ou spécifications, il faut vérifier qu'il n'y ait pas incompatibilité ou incohérence entre celles-ci, en particulier pour ce qui concerne les données d'application (contrainte admissible, coefficient de sécurité, étendue des contrôles, ...).

NOTE : Voir également CLAP 59 - Orientation 9/5.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'orientation 9/6 (08/11/99) et correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.